



DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-55	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2021 de Noues de Sienne	<p>Art. 1 : Accepter le plan d'actions 2021 de la commune de Noues de Sienne, comme présenté et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 13 164 €,</p> <p>Art. 2 : Imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-56	Charte partenariale pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités avec la Préfecture du Calvados et la Communauté Urbaine de Caen la mer	<p>Ar. 1 : Adopter la convention de partenariat proposée liant le SDEC ENERGIE, la Préfecture du Calvados et la Communauté Urbaine de Caen la mer,</p> <p>Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer ladite convention et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-57	Avenant à la convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2021	<p>Art. 1 : Accepter les modifications apportées à la convention par l'avenant,</p> <p>Art. 2 : Imputer les dépenses à venir à l'article 6228 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer ledit avenant et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2021-DEC-58	Convention de partenariat avec Bessin Urbanisme	Art. 1 : Adopter la convention de partenariat proposée liant le SDEC ENERGIE et Bessin Urbanisme, Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer ladite convention et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
-------------	--	---

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE